

Les flics n'ont pas mieux à faire que d'emmerder les automobilistes ?



Nos véhicules ont fait de très nombreux progrès tant au niveau des suspensions, des pneumatiques, du freinage mais aussi au niveau de la sécurité que l'on appelle passive, c'est à dire des châssis qui sont désormais étudiés de façon à ce qu'ils se déforment. Tout comme j'ai déjà pu le dire sur le site de Riposte Laïque, je suis absolument contre le système de limitation actuel ! Nous avons à notre disposition des voitures de plus en plus fiables et sécurisantes durant ces dernières décennies, maintenant l'habitacle indemne de façon à préserver les passagers et le conducteur. En effet, la plupart des véhicules des années 1960 ne pourraient plus satisfaire aux crash-tests actuels ni aux épreuves de freinage.

Paradoxalement on nous demande de rouler de moins en moins

vite de sorte qu'avec nos véhicules surpuissants et ultra-sécurisés qui ne polluent pratiquement plus, nous allons bien plus lentement que dans les années 1960 ! Je ne sais pas si c'est cela le progrès, mais c'est un fait !

Les limitations, que ce soit sur les autoroutes que nous payons de plus en plus cher pour rouler de moins en moins vite, c'est 130 km/h (soit la vitesse maxi d'une 4 CV Renault de 1960). Sur les routes à double sens séparées par un terre-plein central, c'est 110 km/h. Sur les routes nationales c'est, selon le bon vouloir des préfets de votre département, 80 ou 90 km/h. En agglomération, ce n'est plus 60 km/h mais 50 km/h quand un connard de maire ne vous inflige pas de rouler moins vite qu'une trottinette ou qu'un vélo, c'est-à-dire 30 km/h. C'est à y perdre non pas son latin mais son permis ! Par exemple l'autoroute que je connais bien, qui relie Lille à Dunkerque, est un véritable piège puisque sur le trajet de 70 km/h on doit changer environ une bonne douzaine de fois de limitation de vitesse !

Si nos véhicules ont fait des progrès monumentaux, les radars chargés de vous piéger en ont fait aussi. Il y a désormais des radars qui prennent dans les deux sens, et inutile de passer de la bombe antireflet sur votre plaque d'immatriculation, il y a bien longtemps que cela ne marche plus ! De plus il existe maintenant des radars embarqués dans des véhicules banalisés qui vous flashent sans que vous vous en rendiez compte. Ce qui est vraiment scandaleux, car d'une part ces véhicules sont conduits par des civils, donc non assermentés, avec une obligation de résultat, ce qui veut dire que plus ils vous flashent, plus ils sont payés. Un véritable racket !

Bien évidemment, tout ce système répressif extrêmement juteux pour l'État a été mis en place soi-disant pour sauver des vies. Enfin, c'est ce qu'ils essaient de nous faire croire, car contrairement à ce que l'on peut entendre çà et là, la première cause de mortalité sur la route n'est pas du tout la vitesse mais l'endormissement (qui arrive obligatoirement

lorsque vous vous traînez avec n'importe quelle voiture de milieu de gamme à 130 km/h sur l'autoroute), suivi par l'alcoolisme et/ou la prise de stupéfiants n'arrive qu'en troisième position. Une autre preuve qu'ils n'en ont rien à foutre de vos vies, c'est qu'ils se mettent TOUJOURS dans un endroit bien cachés mais JAMAIS dans un endroit très dangereux. La preuve, la route la plus accidentogène de France appelée RCEA entre Moulins et Mâcon, surnommée la route de la mort. Très peu de contrôles de vitesse y sont faits, par contre sur l'autoroute entre Paris et Lyon, faites bien attention car là, vous avez toutes les chances de vous faire chopper si vous dépassez la vitesse autorisée !

Comme les Français en ont eu marre de ces contrôles, ils ont déjoué le problème en s'équipant d'engins qui préviennent des contrôles comme « Coyote » ou « Waze ». Les détecteurs de radars, à l'inverse des États-Unis, étant largement prohibés en France. Mais cela reste aléatoire car cela implique que beaucoup d'usagers fréquentant la route sur laquelle vous circulez soient d'une part équipé de ce matériel, et d'autre part, qu'ils prennent la peine de signaler le radar qui souvent est planqué dans un fourré jouxtant une aire de repos, relié à un véhicule banalisé de façon à passer inaperçu. Reste la bonne vieille méthode des appels de phare permettant d'avertir les usagers circulant en sens inverse de la présence d'un radar, mais cette méthode vieille comme l'apparition des radars présente l'inconvénient qu'il est nécessaire que l'utilisateur qui circule en sens inverse n'ait pas peur d'actionner ses phares. Et le deuxième inconvénient c'est que cela peut avertir une racaille que la police est à proximité !

La meilleure solution, il me semble, c'est de louer un véhicule à l'étranger (Pologne, Ukraine Russie) à des sociétés spécialisées, ce qui vous permettra d'une part de ne pas payer la carte grise (jusqu'à 30 000 euros pour les véhicules haut de gamme) et la taxe carbone, de souvent payer une TVA à un taux plus bas et de ne jamais recevoir les PV d'excès de

vitesse si vous ne vous êtes pas fait intercepter. De nouvelles sociétés proposent désormais ce genre de services !

Enfin lorsque vous vous faites intercepter comme cela m'est arrivé le jour de la finale de la Coupe du monde le 15/07/2018, là commence la galère ! Je me suis donc fait arrêter car, je l'avoue, j'étais en retard et ne voulais surtout pas louper la finale de la Coupe du monde dans laquelle participait la France, cela n'arrive pas si souvent ; donc j'avais fait de cet événement une priorité. Sur une « deux fois deux voies », une en hauteur l'autre en contre-bas, personne sur la route (ils étaient tous déjà à 16 h 45 devant leur télé) je roulais un peu vite mais cependant en COMPLÈTE sécurité car pas un chien sur la route, temps magnifique, il faisait jour, bref, des conditions optimum. Je me suis laissé aller à appuyer sur l'accélérateur afin de combler mon retard et d'arriver à l'heure du coup d'envoi de cette finale. Hélas, mal m'en a pris : à la sortie de cette deux fois deux voies, la camionnette de gendarmerie m'attendait. « Bonjour Monsieur, vous savez pourquoi je vous arrête ? » « Euh, non », balbutiais-je, tout en me demandant à quelle sauce j'allais subir les foudres de la maréchaussée. « Vous avez été contrôlé à 172 à la place de 110"... » Ah bon » répondis-je, l'air incrédule et là j'essayais de m'expliquer que j'avais peur de louper la finale, que je ne voulais pas louper pour rien au monde. J'avais presque réussi à convaincre le gendarme qui avait sûrement tout aussi envie de regarder la finale que moi et qui, à mon avis, s'il avait été seul, aurait bien accepté de diminuer la vitesse en me mettant une simple contravention, lorsque est arrivée une énorme gendarme style Castafiore, environ 120 kg, qui me dit d'un air menaçant : « Non, non, moi, à cette vitesse-là, je ne laisse pas passer ! » J'ai pu voir l'œil dépité de celui qui m'avait intercepté. « Vous allez nous suivre à la gendarmerie (à 15 km de là). Déjà cela révèle la connerie de ces gens qui vous disent que vous êtes dangereux mais ils vous demandent de les suivre pour faire 15 km. Si j'étais dangereux, il eut fallu m'empêcher de

rouler séance tenante !

Arrivé à la gendarmerie, on me fait garer ma voiture face à celle-ci, mais en stationnement interdit, ce que je me gardais bien de faire remarquer, et là commence un véritable questionnaire, comme si vous étiez le dernier des voleurs, agrémenté d'un sermon des plus virulents, qui démontre, s'il le fallait, qu'on leur avait bien bourré le crâne. Je les laissais dire afin d'écourter l'entrevue, mais hélas, ce n'était pas fini. J'ai dû par la suite subir le test de dépistage de l'alcool, ce qui est une véritable épreuve, car même si je savais que je n'avais pas bu, j'étais le midi avec ma famille au restaurant où j'ai pris un apéro (nous étions en vacances) et deux verres de vin. Heureusement j'ai été raisonnable, je n'ai pas pris de calva alors que j'en raffole ! Et là je peux vous dire que tant que ce putain d'appareil affiche votre taux d'alcool dans le sang, vous n'êtes vraiment pas à l'aise. Heureusement l'appareil affiche 0... ouf ! Je croyais pouvoir partir et là encore, déception, car il faut que ces messieurs joignent le procureur pour savoir si celui-ci confisque ou non votre voiture, et je puis vous dire que le jour d'une finale de coupe du monde, ce n'est pas chose aisée !

Bref, le véhicule n'étant pas à mon nom, il devait être bien ennuyé et il n'a pas osé le confisquer mais il m'était interdit de conduire désormais, ce qui, vu mon boulot, était extrêmement handicapant. Nous pûmes repartir, mon épouse ayant son permis sur elle, elle repris le volant, mais ne sachant pas bien conduire une automatique, nous étions bien plus dangereux qu'avant ! Par conséquent, ayant joint mon avocat par téléphone et sur ses conseils, j'ai repris le volant ; je n'ai jamais été cherché le recommandé m'annonçant la peine administrative prononcée par le préfet, mon avocat s'est débrouillé pour faire devancer la procédure devant le tribunal qui prononça deux mois de suspension que j'avais théoriquement déjà exécutés à la date du passage au tribunal. Je me suis

inscrit à un stage de récupération de points pour récupérer 4 des 6 points enlevés et j'ai fait un chèque de 2 000 € à mon avocat. Je ne dois pas me faire reprendre avant le 15/7/2021 car sinon, cela sera considéré comme un délit !

Cette mésaventure que j'ai subie me fait comprendre pourquoi désormais nombre d'usagers de la route roulent sans permis, sans assurance et « oublient » de s'arrêter aux contrôles de police. Je ne les approuve bien entendu pas mais je les comprends, et je pense qu'il y en aura de plus en plus. Je ne me souviens plus quel ministre de l'Intérieur avait décidé que les contrôles devaient se faire aux yeux de tout le monde et sans se cacher. Je trouve cela sûrement bien moins rémunérateur pour l'État mais bien plus pédagogique ! Il faut savoir ce que l'on veut : sauver des vies ou faire du fric ?

En plus, avec la montée de la violence dans notre pays, ne croyez-vous pas que nos forces de l'ordre n'ont pas mieux à faire que de « choper » les honnêtes gens ?

Patrick Jardin